



INFO-PARENTS

CSSMI

JANVIER 2021

450-473-7006

Janvier 2021				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				1 Jour de l'an
4 Vacances	5 de Noël	6 Journée pédagogique	7 Cours à distance	8 Cours à distance
11	12	13	14	15
18	19	20 Journée pédagogique	21	22
25 Journée pédagogique	26	27	28	29

Stationnement du personnel :

Le stationnement est réservé au personnel de l'école. Pour la sécurité de tous, vous devez utiliser les trottoirs et ne pas marcher au travers du stationnement.



Aide alimentaire

En ces temps difficiles, certaines familles peuvent avoir recours à de l'aide alimentaire. Les familles doivent tout d'abord, obligatoirement contacter l'organisme par téléphone afin de connaître les critères d'admissibilité ainsi que la procédure pour récupérer les denrées alimentaires. Si vous ne pouvez pas vous déplacer en raison des contraintes de confinement ou pour tout autre motif, vérifiez auprès de l'organisme local si un service de livraison est disponible.

MRC Deux-Montagnes (Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, Saint-Placide et Oka)

Ville	Organisme communautaire	Téléphone	Précisions
Saint-Eustache	Centre d'entraide Racine-Lavoie	(450) 623-6030	Aide alimentaire sur RDV téléphonique.
Saint-Eustache	Dépannage Paroisse St-Eustache	(450) 473-3200 #5	Aide alimentaire sur RDV téléphonique.
Saint-Joseph-du-Lac	Comité d'action sociale de Saint-Joseph-du-Lac	(450) 472-4272	Aide alimentaire sur RDV téléphonique.
Pointe-Calumet	La Petite Maison de Pointe-Calumet	(450) 974-7556 #0	Aide alimentaire sur RDV téléphonique. Distribution : Appeler le lundi pour récupérer son panier le mardi.
Saint-Placide	Comité d'entraide de Saint-Placide	(450) 258-4839 Contact : Louise Graveline	Aide alimentaire sur RDV téléphonique. Distribution : aux deux semaines sur RDV.
Saint-Placide	Porte Panier Saint-Placide	(514) 290-9401 Contact : Marie-Ève D'Amours	Achat de fruits et légumes à faible coût 1 fois aux 2 semaines
Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Oka	Dépannage alimentaire	(450) 473-9877 #230 Contact : Sophie Lescarbeau	Aide alimentaire sur RDV téléphonique.
Oka	L'armoire d'Espoir	(450) 479-6597	Aide alimentaire sur RDV téléphonique.

Le CISSS vous souhaite de Joyeuses Fêtes et tient à partager ces ressources avec les parents des étudiants du primaire et du secondaire des Laurentides

<https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-social-811/>

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/ressources-jeunes-etudiants.html>

<https://www.fondationandrebourdieu.com/repertoire-des-ressources/>

<http://www.trouvetoncentre.com/>

<http://www.tuaslederniermot.com/>

<https://anebados.com/>

Objets perdus :

Plusieurs vêtements, boîtes à diner, chaussures et autres se retrouvent aux objets perdus. Afin de pouvoir les rendre à leur propriétaire, les objets doivent être identifiés. Vous pouvez y jeter un coup d'œil quand vous passez à l'école. Par contre, il est toujours interdit de circuler dans l'école.



Compte en souffrance :

Certains parents n'ont pas encore payé les frais scolaires du début d'année. Afin d'éviter des procédures de recouvrements couteuses, il est important de régler le tout au retour des fêtes. Si toutefois vous éprouvez des difficultés financières, vous pouvez communiquer avec le secrétariat afin de prendre entente.

Absences et retards :

Plusieurs élèves accumulent des retards et des absences à leur dossier, nous vous rappelons que les cours commencent à 8h25 le matin et 13h03 en après-midi.

Il est important d'informer le secrétariat de l'école de l'absence de votre enfant. Plusieurs options s'offrent à vous : vous pouvez motiver par téléphone, sélectionner l'option « pour motiver l'absence de votre enfant » ou motiver l'absence en ligne via MOZAIK PORTAIL PARENTS, en ces temps de Covid, il est très important de nous signaler la raison de l'absence.

Veuillez porter une attention particulière à l'outils Mozaik, en cliquant sur les liens suivants;

Vous n'avez besoin que du numéro de fiche de votre enfant, sa date de naissance, code postal et d'une adresse courriel, le tout peut même se faire via facebook.

[..\..\Mozaïk\Parents\Parents-Création d'un compte pour le portail Mozaik .pdf](#)

[..\..\Mozaïk\Parents\Parents-Motiver une absence ou un retard sur le portail Mozaik.pdf](#)

[..\..\Mozaïk\Parents\Parents-Consulter un bulletin sur le portail Mozaik.pdf](#)

[..\..\Mozaïk\Parents\Parents-Consulter un état de compte sur le portail Mozaik.pdf](#)

PÉRIODE OFFICIELLE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Le CSSMI tiendra sa période d'admission et d'inscription dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2021-2022 du lundi 25 janvier au vendredi 5 février inclusivement.

Ø **Pour les élèves qui ne fréquentent pas actuellement l'une de nos écoles** : le parent sera invité à compléter la demande d'admission en ligne sur le site Web du CSSMI, et ce, entre le lundi 25 janvier et le vendredi 5 février 2021. Dans l'impossibilité de faire cette demande via le Web, le parent pourra se présenter à l'école de desserte, en communiquant au préalable avec l'établissement, et ce, durant cette même période.

Ø Les parents des élèves nés à l'extérieur du Canada qui n'ont pas la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente ou qui sont sans statut légal au Canada doivent communiquer avec la Direction du service de l'organisation scolaire au 450 974-7000, poste 2313, pour compléter leur demande d'admission.

Ø **Pour la réinscription des élèves qui fréquentent déjà une école du CSSMI** : le parent sera invité à compléter la demande de réinscription en ligne au début du mois de février. Le parent inscrit au Portail Parents (Mozaïk) sera informé par courriel, dès la fin janvier, de la mise en ligne du formulaire de réinscription. Sur demande seulement, un formulaire imprimé pourrait aussi être utilisé.

Pour une information complète sur l'admission : www.cssmi.qc.ca, section Admission et Inscription.

Dans cette section du site Web, vous y trouverez :

- Un moteur de recherche pour trouver votre école de desserte.
- L'information complète sur les Projets CSSMI pour le primaire (musical, alternatif et PEI).
- Les formulaires en ligne pour les demandes d'admission, de choix d'école et d'inscription aux Projets CSSMI pour le primaire.

Rentrée scolaire 2021-2022

**ADMISSION EN LIGNE
DÈS LE 25 janvier!**

ADMISSION

ET INSCRIPTION

Du **LUNDI**

25 janvier

au **VENDREDI**

5 février

inclusivement

→ **POUR QUI?**

Les enfants de 5 ans

Les enfants de 4 ans

(priorité accordée à l'élève qui réside dans un milieu défavorisé dont l'indice de défavorisation de l'école de son aire de desserte est de 6 à 10)

Les enfants de 4 ans, handicapés

Les élèves de niveaux primaire et secondaire qui ne fréquentent pas une école du CSSMI

→ **RÉINSCRIPTION**

La réinscription des élèves qui fréquentent déjà une école du CSSMI se fera via le Portail Parents dès le début du mois de février 2021.

Toute l'information vous parviendra par courriel à la fin janvier 2021!

**VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT
DANS UN PROJET CSSMI AU PRIMAIRE?**

**Programmes alternatif, musical
et Baccalauréat International (PEI)**

Visiter la section PROJETS CSSMI au cssmi.qc.ca pour connaître les critères d'inscription de chacun des projets.

Vidéo explicative du projet à regarder obligatoirement par les parents!

Date limite d'inscription : **12 février 2021**

Sauf pour le programme musical : **5 février 2021**

Cette démarche s'adresse autant aux nouveaux élèves qu'à ceux fréquentant déjà le CSSMI.

→ **POUR TOUT SAVOIR**

Pour tous les détails et les dates importantes :

cssmi.qc.ca

Section → **Admission et inscription**

Direction du service de l'organisation scolaire
450 974-7000 poste 2313

CSSMI

DOCUMENT POUR
LES PARENTS



Plan de lutte pour prévenir et combattre
l'intimidation
et la violence
à l'école

Nom de l'école : Curé-Paquin

Nom de la direction : Josée Brunelle

Coordonnateur du plan de lutte : Caroline Vachon

Membres du comité :

Marianne Mainville
Myriam Lefebvre
Natalia Leduc
Caroline Vachon

Date d'approbation par le conseil d'établissement :

Numéro de résolution :

Date de révision : 15 mai 2019

Bonjour chers parents, voici notre plan de lutte pour prévenir et combattre la violence et l'intimidation. Vous y trouverez les 9 composantes incontournables ainsi que les actions de l'école pour y répondre. Merci de prendre connaissance de ce document et au plaisir de collaborer ensemble afin d'offrir un climat scolaire sain et sécuritaire pour tous les élèves.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

Envers l'élève victime et ses parents :	La direction de l'école, en collaboration avec les membres de l'équipe école, veille à la mise en place de mesures de soutien et veille à l'élaboration d'un plan de sécurité faisant état des suivis à réaliser à court, moyen et long terme auprès de l'élève. La direction de l'école s'engage à les rencontrer afin de présenter et de convenir de mesures de soutien et de mesures de sécurité afin d'assurer à cet élève un milieu propice aux apprentissages.
Envers l'élève auteur des actes d'intimidation et de violence et ses parents :	La direction de l'école, en collaboration avec les membres de l'équipe école, veille à la mise en place d'un plan d'action comptant, à la fois, des mesures d'aide et des sanctions disciplinaires adaptées à la situation. La direction de l'école s'assure d'une communication de qualité avec les parents et s'engage à les rencontrer afin de présenter et de convenir de mesures de soutien et de mesures d'accompagnement afin de s'assurer que cet élève ne reproduise plus les gestes compromettant la sécurité et le bien-être des personnes qu'il côtoie.

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE (art 75.1 LIP)	ACTIONS DE L'ÉCOLE
1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence.	Le portrait a été fait à l'hiver 2018. Facteur de protection vulnérable = Enseignement des comportements attendus. Manifestation de violence la plus fréquente = violence verbale.
2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence.	Enseignement des comportements attendus à travers la planification école. Valorisation de la règle vedette (remise de certificat). Bons de reconnaissances.
3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence.	Signature du code de vie et de la démarche de résolution de conflits Suivi des billets de manquement Rencontres de parents au besoin Information dans l'info aux parents sur la violence et l'intimidation et capsules de la psychoéducatrice. Remise de certificats. Tableau d'honneur près du secrétariat. Site internet de l'école.

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE (art 75.1 LIP)	ACTIONS DE L'ÉCOLE
4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.	Signalement : Vérifier auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin, communiquer l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité, maintenir la collaboration des parents, consigner les événements.
	Plainte : Pour les plaintes, procédure officielle du traitement des plaintes de la CSSMI.
5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.	• Responsabilités du 1 ^{er} intervenant : Arrêter, comprendre la situation et informer le 2^e intervenant
	• Responsabilités du 2 ^e intervenant : Évaluer, régler, remplir l'onglet violence/intimidation dans SPI, informer les intervenants concernés et les parents.
6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte.	Accès à un local assurant la confidentialité. Divulgarion des informations seulement aux personnes concernées. Diffusion du nom du deuxième intervenant.
7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.	• Après de l'élève victime : Rencontre avec le 2 ^e intervenant, analyse la situation, communication avec les parents, établissement d'un plan de sécurité, suivi à court et moyen terme avec le 2 ^e intervenant.
	• Après de l'élève témoin : Rencontre avec le 2 ^e intervenant, analyse de la situation, suivi différencié selon s'il a été témoin actif ou passif, différencier avec lui les termes "dénoncer et rapporter", communiquer avec les parents, au besoin.
	• Après de l'élève ayant posé un acte d'intimidation : Application du système d'intervention à 3 niveaux. Mesures d'aide et sanctions disciplinaires. Niveau 1 – comportement de violence ou d'intimidation, niveau 2 – répétition du comportement, niveau 3 - récurrence du comportement ou aggravation de celui-ci.
8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.	Après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, l'application des mesures s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la fréquence et la gravité des comportements observés. Niveau 1 : Rencontre avec un intervenant de l'école ET contact avec les parents. Mesures éducatives (par intervenant de l'école) : enseignement structuré des habiletés sociales, récréations supervisées, contrat d'engagement, fiche de réflexion en lien avec le geste posé.
	Niveau 2 : Rencontre avec un intervenant de l'école. Suspension à l'interne ou à l'externe. Possibilité d'un plan d'action. Appel aux parents et possibilité d'une rencontre.
	Niveau 3 : Rencontre avec un intervenant de l'école et suspension externe ET possibilité d'élaboration du PI. Rencontre avec les parents. Possibilité de référence à un professionnel et/ou à un service spécialisé.

9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.	Signalement : Vérifier auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin, communiquer l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité, maintenir la collaboration des parents, consigner les événements.
	Plainte : Pour les plaintes, procédure officielle du traitement des plaintes de la CSSMI.

De plus, nous vous invitons à consulter l'agenda scolaire de votre enfant dans lequel le code de vie de notre école est présenté. Celui-ci indique les balises quant aux interventions préconisées auprès des élèves dans notre école.



Un climat scolaire sain et sécuritaire pour tous... une priorité à la CSSMI!

Tel que prévu dans la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, chaque école doit se doter d'un plan de lutte à cet égard. Le conseil d'établissement doit approuver le plan de lutte (art.75,1 LIP) et procéder annuellement à l'évaluation des résultats (art.83.1 LIP).

ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE
DOCUMENT DESTINÉ AUX PARENTSÉCOLE : **Curé-Paquin**DATE : **15 mai 2020**DIRECTION : **Josée Brunelle**DATE DU CÉ : **25 mai 2020****LES PRIORITÉS DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

- ✓ Enseignement des comportements attendus à travers la planification de l'école.
- ✓ Enseigner la différence entre conflit - intimidation - violence et expliquer qui sont les adultes de référence
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

PERSPECTIVES 2020-2021**LES ACTIONS À MAINTENIR**

- ✓ L'enseignement explicite des règles de vie.
- ✓ Valorisation de la règle vedette du mois (remise de certificats)
- ✓ Bons de reconnaissance (bonnes actions au quotidien)
- ✓ Suivi des manquements entre l'école, l'élève et les parents (compilation dans l'agenda de l'école)
- ✓
- ✓

LES ACTIONS À BONIFIER

- ✓ Tournée des classes pour expliquer aux élèves qui sont les adultes de référence et la différence entre conflit - intimidation - violence
- ✓ Valorisation des règles vedette du mois pour sensibiliser les élèves
- ✓
- ✓
- ✓

LES ACTIONS À DÉVELOPPER

- ✓ Formation aux parents sur l'intimidation
- ✓ Information dans l'info-parents sur la violence et l'intimidation
- ✓ Accompagnement par les différents intervenants de l'école
- ✓
- ✓
- ✓

COMPLEXE AQUATIQUE SAINT-EUSTACHE

DÉBUT DES
COURS
DIMANCHE
24 JANVIER 2021

Cours privés de natation

Détails et inscription

[SAINT-EUSTACHE.CA](https://saint-eustache.ca)



PÉRIODE D'INSCRIPTION EN LIGNE:

Résidents : du 7 janvier, à 9 h au 15 janvier 2021.

Non-résidents : du 11 janvier, à 9 h au 15 janvier 2021.

ACTIVITÉS OFFERTES PAR LA CORPORATION DU MOULIN LÉGARÉ

Activités gratuites à télécharger

Activités inspirées de la nouvelle exposition temporaire *Histoires de rang : paysans et producteurs de chez nous*.

- **Un labyrinthe** - Aide Michel et Marguerite à trouver leur chemin jusqu'au village de Saint-Eustache!
- **Un coloriage** - Michel et Marguerite ont revêtu leurs plus beaux atours pour toi!

☆ **Architecte en herbe** | Niveaux ciblés 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

À tes ciseaux! Reconstitue le Vieux-Saint-Eustache d'antan en fabriquant de magnifiques maisons ancestrales.

☆ **Sortez vos drapeaux!** | Niveaux ciblés 2^e et 3^e cycles du primaire

Inspire-toi des drapeaux des patriotes pour créer ton propre drapeau à l'aide de matériaux récupérés.

☆ **Michel et Marguerite** | Niveaux ciblés 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

Plonge-toi dans le quotidien de Marguerite, une fille d'habitant vivant en 1785, et de Michel, un fils de producteur laitier vivant en 1965.

Toutes ces activités vous attendent au www.vieuxsainteustache.com sous l'onglet **Activités à télécharger**.

☆ Ces activités seront disponibles dès le 25 janvier 2021.

DÉCEMBRE 2020-JANVIER 2021

19 décembre - 14 h

CONTE DE NOËL : LA TOURTIÈRE DES FÊTES

Par les productions Gros-Ragoût et monsieur Guillaume
Plateforme Zoom

La veille de Noël, Marcus voit un lutin apparaître pour lui annoncer que le père Noël est malade. Une seule chose peut le guérir : la tourtière de grand-maman Ginette! Marcus doit se dépêcher à apporter ce plat miraculeux au pôle Nord, mais... sa grand-mère est partie pour l'hiver... en Floride!

Gratuit. 4 à 10 ans.

Inscription obligatoire:
saint-eustache.ca/inscription-aux-activites



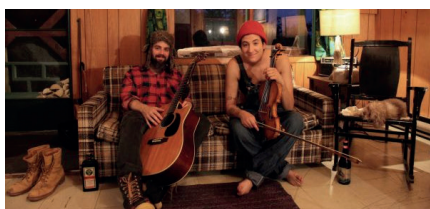
28 décembre au 11 janvier (en ligne)
VEILLÉE TRADITIONNELLE DU NOUVEAU AN

Par André Morin, conteur et le groupe Les coureurs des bois

Comme il ne sera pas possible de réveillonner en famille, la Ville de Saint-Eustache souhaite vous offrir un réveillon virtuel festif. Rejoignez-nous pour un beau moment à distance (spectacle disponible du 28 décembre au 11 janvier)! Sortez vos cuillères et vos plus beaux pas de danse pour du plaisir assuré!

Gratuit. Aucune inscription requise.

Facebook.com/bibliothequeguybelisle
Facebook.com/lapetiteeglise
Page YouTube de la Ville de Saint-Eustache



1^{er} au 31 janvier

CLUB DE LECTURE NUMÉRIQUE

Plateforme prenumerique.ca

Le livre Vi de Kim Thuy sera disponible de façon illimitée pour tout le mois de janvier! Un lien vers un club de lecture virtuel vous sera partagé sur la page Facebook de la bibliothèque Guy-Bélisle.

Adolescents et adultes. Gratuit.

Aucune inscription requise.



12 janvier - 19 h 30

ENFIN JE DORS AVEC MON TDAH!

Conférence en ligne offerte par l'Association Panda BLSO et donnée par Évelyne Martello, infirmière clinicienne

Les problèmes de sommeil sont très fréquents chez les jeunes. Et que de conséquences indésirables pour l'enfant et sa famille! Il existe pourtant de nombreuses solutions simples et efficaces à ces problèmes.

Coût : carte de membre annuelle 10 \$

Inscription : mjtrudel@pandablso.ca

À partir du 19 janvier

RENCONTRE LITTÉRAIRE - RACONTE-MOI TON HISTOIRE

Page Facebook de la bibliothèque Guy-Bélisle

La jeune Kellyane Garneau rencontre le jeune auteur eustachois Simon Labelle. Ils discuteront de son dernier roman : Marées d'espoir, les onze vies d'Ariane.

Adolescents. Gratuit.

Aucune inscription requise.

Facebook.com/bibliothequeguybelisle

23 janvier

NUIT DE LA LECTURE 2021*



Nuit de la lecture

19 h - ATELIER - ÉCRIS TON PROPRE SLAM

Présenté par McJune - Plateforme Zoom

Après avoir participé à cet atelier qui présentera les règles d'écriture d'un slam, composez vos propres slams!

Gratuit. Pour tous.

Inscription obligatoire:
saint-eustache.ca/inscription-aux-activites

20 h - SPECTACLE DU SLAMMEUR MCJUNE

Plateforme Zoom

Assistez en direct à une performance de l'artiste et slammeur McJune!

Gratuit. Pour tous.

Inscription obligatoire:
www.uneq.qc.ca/

21 h 15 - ATELIER - ENREGISTRE TON SLAM ET COMPOSE TON RYTHME!

Présenté par Charles Guay - Plateforme Zoom

Cet atelier permettra aux participants d'enregistrer leur slam et de composer des rythmes virtuellement!

Prérequis : avoir suivi l'atelier «Écris ton propre slam» ou avoir déjà rédigé un slam.

Gratuit. Pour tous.

Inscription obligatoire:
saint-eustache.ca/inscription-aux-activites



* Après la Nuit de la lecture, un disque regroupant les performances des participants qui nous donneront leur autorisation sera disponible pour emprunt à la bibliothèque. Plus de détails à venir sur la page Facebook de la bibliothèque Guy-Bélisle.